

SYLVATUB

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE
DANS LA FAUNE SAUVAGE EN FRANCE



Plateforme ESA
Épidémiologie
en Santé Animale

Editorial

Par *Edouard REVEILLAUD*,
animateur national Sylvatub



J'ai le plaisir de vous faire parvenir le 1^{er} bulletin du dispositif Sylvatub.

Ce bulletin vous sera envoyé de manière trimestrielle et me permettra de vous tenir informés de l'actualité du dispositif (mises à jour réglementaires, résultats d'analyses, vie du dispositif, etc.).

En ce début d'automne 2013, Sylvatub entame déjà sa troisième année de fonctionnement. Même si les avancées depuis son lancement ont été remarquables, les défis sont encore nombreux, avec notamment l'extension de la surveillance programmée à de nouveaux départements, la nécessité d'accentuer la vigilance portée sur les carcasses de grands gibiers et sur les blaireaux ramassés en bord des routes, ou encore la mise en place d'un système d'échange informatisé des commémoratifs et des résultats d'analyses entre les laboratoires et l'unité centrale du dispositif.

Dans ce numéro

| | |
|--|---|
| Nouveautés réglementaires | 1 |
| Sylvatub : la conjugaison de plusieurs modalités de surveillance | 2 |
| Résultats 2012-2013 | 4 |

Dans tous les cas, au nom de l'ensemble de l'équipe d'animation Sylvatub, je tenais à vous exprimer mes plus sincères remerciements pour l'ensemble du travail déjà accompli depuis deux ans dans l'intérêt commun de la lutte contre la tuberculose bovine, que ce soit au niveau des élevages ou de la faune sauvage.

Bonne continuation à toutes et à tous !

Nouveautés réglementaires

Durant l'été 2013, le page Sylvatub du centre de ressource de la Plateforme ESA a été restructurée afin que la recherche d'informations soit facilitée.

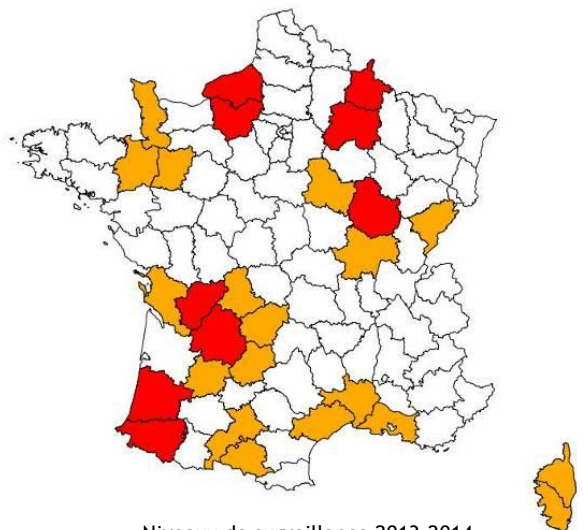
N'hésitez pas à vous y rendre en cliquant sur le lien : <http://plateforme-esa.fr>.

Notes de services :

En matière de réglementation deux notes de service de la Direction générale de l'alimentation (DGAI) relative au dispositif Sylvatub sont parues cet été :

- La note de service [DGAI/SDSPA/N2013-8129 du 29 juillet 2013](#) vise à préciser les nouvelles modalités techniques, financières et organisationnelles du dispositif.
- La note de service [DGAI/SDSPA/N2013-8118 du 17 juillet 2013](#) quant à elle, fait état des changements de niveaux de surveillance.

De plus, une [circulaire spécifique à Sylvatub](#) a été communiquée par la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et envoyée à toutes les fédérations départementales des chasseurs (FDC) au cours du mois d'août 2013.



Niveaux de surveillance 2013-2014

Sylvatub : la conjugaison de plusieurs modalités de surveillance

Examen de carcasses de cerfs, de sangliers et de chevreuils : déclarer des suspicions est essentiel !

La détection précoce de la tuberculose bovine dans la faune sauvage repose sur l'examen de carcasses de grands gibiers, premier maillon du dispositif Sylvatub. Elle s'appuie sur la déclaration de suspicions par les chasseurs. Toutes lésions de type abcès observées lors de l'éviscération des animaux chassés doit ainsi faire l'objet d'une suspicion déclarée auprès du référent Sylvatub départemental.

En cette période de chasse, la communication autour de ce volet de surveillance est donc essentielle pour que des suspicions soient déclarées.

L'examen de carcasse a permis dans plusieurs départements de révéler une infection dans la faune sauvage : cerfs en forêt de Brotonne (Normandie), sangliers en Corse et dans les Pyrénées-Atlantiques, cerfs, chevreuils et sangliers en Dordogne.

Cette surveillance est dite « événementielle » car elle repose sur la détection d'événements pathologiques que sont les lésions évocatrices de tuberculose. Elle s'applique à l'ensemble du territoire de France métropolitaine.

Pour vous aider dans son application, vous trouverez les modalités détaillées de ce volet de surveillance dans la note de service [DGAI/SDSPA/N2013-8129 du 29 juillet 2013](#) ainsi que dans les fiches techniques suivantes :

- [La fiche technique « chasseur »](#)
- [La fiche technique « référent Sylvatub »](#)
- [La fiche technique « FDC »](#)
- [La fiche technique « Prise en charge carcasse »](#)

De plus, n'oubliez pas de largement distribuer la [plaquette d'information à destination des chasseurs](#) aux différentes sociétés de chasse de chaque département. Il est important de re-sensibiliser les chasseurs chaque année à ce dispositif de surveillance.



Les fiches techniques ont vocation d'être largement distribuées aux agents de terrains (FDC, chasseurs, référents Sylvatub,...)

Le réseau SAGIR est dorénavant pleinement impliqué dans Sylvatub

Depuis fin 2012, grâce à la convention établie entre le ministère en charge de l'Agriculture, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), administrateur du réseau, et la FNC, SAGIR est mis à contribution pour compléter la surveillance Sylvatub.

Dans tous les départements français, les cadavres d'espèces sensibles à la tuberculose (cerfs, sangliers, chevreuils, blaireaux) entrant dans le cadre du réseau SAGIR font l'objet d'une recherche de tuberculose en cas de présence de lésions suspectes découvertes lors

des autopsies réalisées dans les laboratoires départementaux d'analyses.

Dans les départements de niveau 2 et 3, le réseau SAGIR a de plus été renforcé. Cela signifie que les animaux collectés dans le cadre de SAGIR font l'objet d'une recherche de tuberculose systématique, même en l'absence de lésion. En outre, ce renforcement inclut les blaireaux qui seraient trouvés morts sur le bord des routes avec pour objectif d'accroître la vigilance et la collecte d'animaux morts (ou moribonds) à proximité des zones d'infection.

La collecte de blaireaux morts sur les routes peut jouer un rôle fondamental...

En l'espace d'une année, étalée entre 2012 et 2013, le département de la Charente a collecté 84 blaireaux sur le bord des routes notamment grâce aux efforts du service départemental de l'ONCFS et de la DDCSPP. Des analyses sont encore en cours mais déjà quatre blaireaux se sont révélés porteurs de *Mycobacterium bovis*, la bactérie responsable de la tuberculose bovine, depuis septembre 2012. Ces blaireaux proviennent d'une zone où des cheptels bovins tuberculeux ont été détectés ces dernières années.

La surveillance événementielle (examen de carcasse, SAGIR, collecte de blaireaux sur les routes) est le volet initial et primordial pour Sylvatub.

D'autres départements participent activement à cette collecte de blaireaux. En Dordogne par exemple, sur le même pas de temps, 44 blaireaux ont été collectés en 2012 en Dordogne. Parmi ceux-ci, quatre étaient atteints de tuberculose bovine.



Crédit : Bristol Nature

En Charente et en Dordogne, plusieurs blaireaux infectés ont été collectés sur les bords des routes

Surveillance programmée : un nouveau défi pour certains départements !

Ardennes et Marne

Suite à la détection de foyers bovins dans le sud des Ardennes, des investigations sur les blaireaux ont permis de détecter quatre blaireaux infectés parmi les 28 prélevés au printemps 2013 à proximité de cheptels bovins infectés. Ces découvertes ont entraîné le classement en niveau 3 des Ardennes assorti de mesures de gestions. Ce département ainsi que celui de la Marne, également classé en niveau 3, dépensent beaucoup d'énergie pour mettre en place une surveillance programmée sur les blaireaux et les sangliers (dans le sud des Ardennes) et sur les cerfs et les sangliers (dans le nord de la Marne).

Affaire à suivre pour des résultats de la surveillance sur le grand gibier 2013-2014...

Charente

Également récemment classée en niveau 3, la Charente met actuellement en œuvre une surveillance sur les cerfs, sangliers et blaireaux dans tout le sud du département.

Côte d'Or, Dordogne, Seine-Maritime, Eure, Pyrénées-Atlantiques, Landes

La surveillance programmée sur les blaireaux et/ou le grand gibier est en place depuis plusieurs années dans ces départements (niveau 3) déjà bien habitués à ce type de surveillance et pour lesquels des animaux sauvages infectés de tuberculose continuent d'être régulièrement découverts.

Yonne, Haute-Garonne et Ariège

Ces trois départements sont quant à eux passés du niveau 3 à 2, leur permettant ainsi l'arrêt des plans de surveillance programmée sur le grand gibier dès la saison de chasse 2013-2014.

Doubs, Saône-et-Loire, Mayenne, Manche, Ille-et-Vilaine, Haute-Vienne, Corrèze, Lot, Lot-et-Garonne, Hérault, Bouches-du-Rhône,

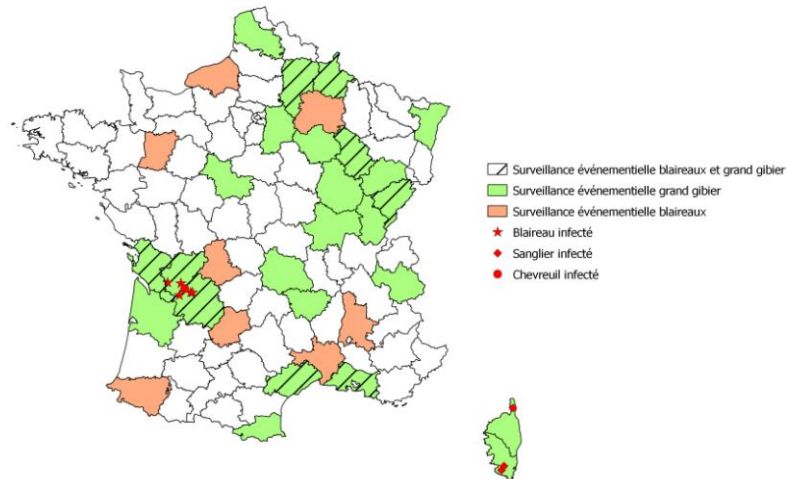
Ces départements de niveau 2 poursuivent la surveillance programmée sur les blaireaux entamée en 2012 autour des foyers bovins ou bien démarrent les captures autour de nouveaux foyers bovins.

Résultats 2012-2013

Résultats de la surveillance événementielle (résultats partiels)

Depuis septembre 2012, un total de 72 animaux d'espèces de grand gibier a fait l'objet de suspicion Sylvatub (SAGIR ou examen de carcasses) : 38 sangliers, 12 cerfs et 22 chevreuils. Parmi ces animaux, trois sangliers prélevés en Corse étaient infectés ainsi qu'un chevreuil et un sanglier dans la zone infectée nord-ouest de la Dordogne.

Un total de 137 blaireaux a été collecté (SAGIR et collecté en bord de route) depuis le 1^{er} janvier 2013 dont déjà trois blaireaux infectés dans le sud de la Charente et deux dans le nord de la Dordogne.



Répartition des suspicions et des animaux infectés liés à la surveillance événementielle (09/2012- 09/2013)

Résultats de la surveillance programmée 2012-2013 sur les cerfs et sangliers

| Département | Espèce | Zone | Nb analysés / Nb prévisionnel | Nb cas infectés* (spoligotype) |
|-----------------------|-----------|----------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Ariège | Sangliers | Zone de surveillance | 0 / 100 | / |
| | | Zone infectée | 234 / 240 | 7 (BCG) et 4 (GB35) |
| Côte d'Or | Sangliers | Zone indemne | 200 / 200 | 0 |
| | | Cerfs | Zone infectée | 128 / 90 |
| | | Zone indemne | 84 / 80 | 0 |
| Dordogne | Sangliers | Zone de surveillance | 302 / 368 | 3** et 4 (SB0999) |
| Haute-Garonne | Sangliers | Zone de surveillance | 0 / 100 | / |
| Landes | Sangliers | Zone de surveillance | 111 / 75 | 0 |
| Pyrénées-Atlantiques | Sangliers | Zone de surveillance | 113 / 125 | 2 (F7) |
| Seine-Maritime / Eure | Sangliers | Zone de surveillance | 210 / 200 | 1 (GB35) |
| | | Cerfs | 4 | 0 |
| Yonne | Sangliers | Zone de surveillance | 77 / 100 | 0 |
| | | Cerfs | 15 / 20 | 0 |

*culture + ou PCR + au LNR

**identification du spoligotype en cours

Résultats de la surveillance programmée 2013 sur les blaireaux

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous sont un bilan intermédiaire depuis le 1^{er} janvier 2013. Des prélèvements de blaireaux et un grand nombre d'analyses sont encore en cours. En conséquence, il est possible que certains blaireaux ne soient pas mentionnés dans le tableau ci-dessous.

| Département | Zone | Nb prélevés / Nb prévisionnel | Nb cas infectés* (spoligotype) |
|----------------------|----------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Ardennes | Zone de surveillance | 28 / 60 | 4 (BCG) |
| Ariège | Zone de surveillance | 6 / 50 | 0 |
| Charente | Zone de surveillance | 74 / 230 | 2 (BCG) |
| Corrèze | Zone de surveillance | En cours de prélèvement / 30 | / |
| Côte d'Or | Zone infectée | 232 / 200 | 17 (BCG) et 3 (GB35) |
| | Zone tampon | 32 / 200 | 0 |
| Dordogne | Zone de surveillance | 411 / 430 | 6 (BCG) et 2 (SB0999) |
| Doubs | Zone de surveillance | 12 / 30 | 0 |
| Haute-Garonne | Zone de surveillance | 39 / 50 | 0 |
| Ille-et-Vilaine | Zone de surveillance | 10 / 30 | 0 |
| Landes | Zone de surveillance | 71 / 175 | 1 (F7) |
| Lot | Zone de surveillance | 17 / 50 | 0 |
| Lot-et-Garonne | Zone de surveillance | 16 / 45 | 0 |
| Manche | Zone de surveillance | 0 / 45 | / |
| Mayenne | Zone de surveillance | 15 / 30 | 0 |
| Pyrénées-Atlantiques | Zone de surveillance | 319 / 325 | 6 (F7) et 3 (F15) |
| Saône-et-Loire | Zone de surveillance | 12 / 55 | 0 |
| Haute-Vienne | Zone de surveillance | 3 / 45 | 0 |
| Yonne | Zone de surveillance | 66 / 90 | 0 |

*culture + ou PCR + au LNR

Les résultats Sylvatub correspondant à la saison de chasse précédente (2011-2012) et à la saison de piégeage 2012 sont accessibles sous forme de [diaporama](#) sur le site de la Plateforme ESA et dans [le bulletin épidémiologique N° 57 de l'Anses/DGAI](#).

Rédacteur : Edouard REVEILLAUD ; 01.49.77.46.87 ; sylvatub@anses.fr ; Comité éditorial : P. Hendrikx, C. Richomme, M-L. Boschirol, A. Fediaevsky, F. Chevalier, J. Hars, E. Faure, I. Tourette, S. Poliak ; Directeur de publication : Didier Calavas (Anses) ; Directeur associé : Alexandre Fediaevsky (DGAI)